

Fédéré Flash

C'est vous qui le dites

Sommaire



Geneviève Potmans et François Saucin animent conjointement le groupe de travail SoDeMo. Hélène Genevois les a rencontrés.

Qu'est-ce que le groupe SoDeMo ?

Ce groupe de travail a été mandaté par le Bureau de la FCPL suite à une interpellation portant sur le travail social en crise. Les membres du Bureau ont trouvé qu'il serait judicieux d'engager une réflexion sur ce sujet. Le groupe existe depuis presque un an maintenant (il s'est réuni pour la première fois en avril 2012) et compte une dizaine de réunions à son actif.

Qui participe à ce groupe et en quoi consistent vos réunions ?

Ce n'est absolument pas un groupe corporatiste s'adressant uniquement aux assistants sociaux. Au contraire, il est ouvert à toutes les disciplines PMS et est composé de 15 membres actifs (agents, directeurs, membres de PO et représentants de la FCPL).

A l'heure actuelle, le groupe est toujours dans une phase d'exploration; il nourrit sa réflexion par le biais de méthodologies diverses : des lectures (François Dubet), des vidéos-conférences (Vincent de Gaulejac), des travaux en sous-groupes et des rencontres avec plusieurs interlocuteurs extérieurs tels que Michel Dupuis, Christine Mahy, Didier Vrancken et deux enseignants de l'Ecole Sociale de Charleroi (Mme Albertuccio et M. Caudron).

En quoi ces démarches favorisent-elles vos réflexions ?

Ce sont des apports sociologiques, philosophiques et des aspects pratiques qui offrent un nouvel éclairage à la question. Ils permettent d'alimenter les débats et d'articuler des positions de terrain avec une réflexion approfondie afin de modifier nos pensées sur cette problématique qui traverse le travail PMS mais qui ne le concerne pas exclusivement.

Ce travail de cheminement rencontre des constats interpellants et permet au groupe de se rendre compte que ce constat a lieu dans d'autres secteurs, dans d'autres dimensions qu'en PMS.

C'est vous qui le dites - pages 1 et 2

Vie collective - page 2

Nouvelles en bref - pages 3 - 4

Juridiquement vôtre - page 3

Coin lecture - page 3

Entre vous et moi - page 4

EVRAS - pages 4 - 5

Congrès, colloque et cie - page 5

Agenda - page 6

Pensée du mois - page 6



C'est vous qui le dites - la suite

Pourquoi « SoDeMo » ?

C'est un acronyme composé des mots société, défi et modernité. « Société » parce que la réflexion du groupe, comme nous l'avons dit, dépasse le travail PMS, « Défi » parce qu'il n'y a aucune certitude dans le travail social, que c'est toujours un nouveau challenge, et « Modernité » car la crise sociale, comme toute crise, peut être envisagée comme une occasion de rebondir, d'aller de l'avant.

Quelles sont les intentions du groupe, ses objectifs ?

Le groupe sera tenu de diffuser ses réflexions et ses investigations ainsi que leurs éventuels résultats auprès de l'ensemble des Centres PMS. Mais la nature de cette communication, ainsi que le moment de la diffusion, n'ont pas encore été arrêtés ; le modèle reste à discuter et à organiser.

Propos recueillis par Hélène Genevrois

La vie collective

La vie collective : son modèle questionné

Mini rappel

Via les Assemblées, Commissions et autres groupes de travail, la FCPL concrétise un modèle de culture participative. Tous les 4 ans ce modèle fait l'objet d'une évaluation : c'est le cas

en 2013 !

Initiative du Bureau

Le Bureau de la FCPL a souhaité interpeler celles et ceux qui contribuent / bénéficient de cette culture participative via l'ensemble des réunions proposées. Au niveau des Centres PMS, un questionnaire a été élaboré et transmis, via les Directions dans les 84 Centres fédérés.

Les réponses à ce questionnaire constitueront 84 avis des Centres PMS quant à la qualité du modèle actuel de cette

«vie collective». Les Pouvoirs organisateurs seront concernés via une démarche spécifique (hors enquête). Le Bureau, ainsi que les Secrétaires généraux depuis 2009 seront également invités à donner leur avis sur ce modèle de culture participative.

Les résultats de ces démarches d'enquête seront compilés et transmis aux Centres PMS.

Suite à un travail d'analyse des résultats obtenus, le Bureau pourra organiser une deuxième interpellation portant alors sur le contenu et l'organisation de ces réunions en assemblées, commissions et groupes de travail.

L'objectif final étant de disposer pour l'exercice suivant et vraisemblablement pour une période de 4 ans du meilleur modèle permettant les échanges collectifs utiles à la promotion du travail PMS, à la qualité de l'institution, à l'équipement de la Secrétaire générale quant à une série de dossiers PMS à porter.

Cette première démarche d'enquête se clôture le 29 mars 2013.

Des nouvelles en bref

Les suites de l'enquête sur les discriminations à l'école, participation des centres

À la demande de la Direction pour l'Égalité des chances, de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

et du Centre pour l'Égalité des chances et la lutte contre le racisme, le Centre d'étude de l'opinion de l'ULg a réalisé une enquête quantitative auprès d'enseignants, de directions, d'éducateurs et d'agents PMS sur la perception de l'existence, fréquence et gravité de comportements de discrimination (entre élèves, des adultes envers les élèves et des élèves envers les adultes) à l'école.

Cette phase a été suivie de « focus groups » composés d'une équipe de PMS bruxellois, de l'équipe des médiateurs scolaires de Wallonie, d'animateurs de Changement pour l'Égalité et de deux classes de 3^e secondaire en Wallonie.

Pour compléter et affiner cette enquête, les chercheurs organisent le 17 mai 2013, de 9 h 30 à 15 h 30, de nouveaux focus groups avec notamment des enseignants, des directions d'écoles et des agents PMS.

Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec Emmanuelle Devillé du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme : 02/212 30 88 ou emmanuelle.deville@cntr.be (Repas prévu et frais de déplacements remboursés).

Le Guide des études universitaires 2013 du CEDIEP : relooké et à la page !

Pour son édition 2013, le Guide des études universitaires change de look. Comme lors des précédentes éditions, ce guide papier com-

pile l'ensemble des formations universitaires dispensées dans les institutions de Belgique francophone reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

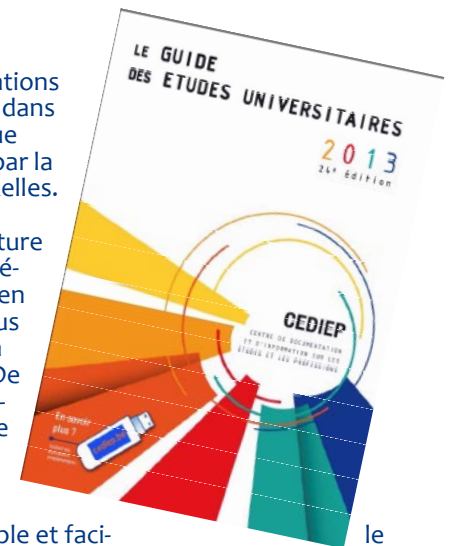
Outre sa nouvelle couverture rajeunie et colorée, il bénéficie d'une nouvelle mise en page plus attractive et plus claire grâce notamment à l'utilisation de tableaux. De plus, une révision des textes permet désormais une lecture plus agréable.

Autre nouveauté, une clé USB de 4Go qui, jointe au guide, le rend plus maniable et facile d'utilisation. Elle contient les renseignements généraux relatifs aux études supérieures et universitaires tels que le répertoire des établissements, le tableau des passerelles, les frais d'inscription, les bourses et les prêts d'études, les conditions d'admissions, etc.

Pour commander ce guide au prix de 25 €, un seul numéro: le 02/649.14.18 ou surfez sur notre site Internet : www.cediep.be

MEDCONSULT : nouvelle adresse

Depuis le 11 janvier 2013, la nouvelle adresse de l'organisme de contrôle des absences pour maladie, MEDCONSULT, est la suivante (cfr Circulaire n° 4306 du 07/02/2013) :

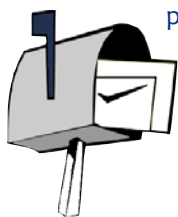


MEDCONSULT
Rue des Chartreux, 57
1000 BRUXELLES
Tél : 0800/93.341
Fax : 02/542.00.87

Les certificats médicaux agréés comportant la nouvelle adresse peuvent être téléchargés sur le site informatique de MEDCONSULT en cliquant sur « formulaires » puis « certificat médical » : <http://www.hdp.be/fr/medconsult/formulaires2>. Attention depuis le 1^{er} mars 2013 les certificats médicaux adressés à l'ancien organisme de contrôle MENSURA ne sont plus pris en compte par l'Administration.

Pour un accompagnement réfléchi des familles : un référentiel de soutien à la parentalité

Pour un « accompagnement réfléchi » des familles, il existe désormais un Référentiel de soutien à la parentalité. Un document dont l'objectif est d'outiller les professionnels en leur proposant des balises éthiques et des repères pédagogiques, ou encore de favoriser les pratiques de réseau. Ce référentiel est né d'une initiative conjointe de l'ONE, de la Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse et du Délégué général aux droits de l'enfant.



Vous pouvez télécharger ce document [ici](#)

Education Santé

L'agenda de la revue de la Mutualité Chrétienne: «**Education Santé**» est disponible sur Facebook. Il n'est pas nécessaire d'avoir un profil pour avoir accès à l'information. Cliquez donc [ici](#) pour découvrir les conférences, publications et bien d'autres infos utiles.



Juridiquement vôtre

Le 15 avril, c'est demain !

Avec les vacances de Pâques se profile la période administrative charnière de la déclaration des emplois vacants, le classement des temporaires, etc. Nous profitons de cette occasion pour vous faire un petit rappel en la matière.

1. le 15 avril : le P.O. publie la liste des emplois vacants, communique la liste des emplois vacants aux membres du personnel technique concernés et fixe les délais dans lesquels les agents doivent faire acte de candidature à l'engagement définitif
2. Le membre du personnel technique doit faire acte de candidature : répondre à l'appel aux candidats à l'engagement à titre définitif lancé par le Pouvoir Organisateur dans le courant du mois de mai à la date fixé par le P.O..

Congrès, colloque et cie

Le mardi 26 mars 2013 - Être jeune ici et maintenant : quelle place ? quel avenir ? quelle politique ? - Rue Fosse-aux-raines, 42 - 4020 Liège - Inscriptions obligatoires sur www.helmo.be/evenements - Entrée gratuite

En collaboration avec la FMJ (Fédération des Maisons de Jeunes) et la Haute-Ecole Helmo, le Conseil vous invite à une grande soirée-débat le mardi 26 mars à 20h à Liège. Les politiques jeunesse sont constamment traversées par une tension entre une vision plus sécuritaire, où le jeune est perçu comme une source de problèmes pour la société, et une approche plus axée sur le jeune comme acteur dans la société. Ces deux approches sont-elles conciliables ? Quelles sont les diverses réalités qui empêchent de s'accorder sur un projet porteur de sens ? Quelles orientations donner aux politiques jeunesse locales ? Quelles sont les alternatives porteuses d'avenir ? Est-il possible d'imaginer un projet de société autour du vivre-ensemble ?

Voici quelques questions qui seront abordées avec :

- ✓ Bernard De Vos (Délégué Général aux Droits de l'Enfant)
- ✓ Géraldine Motte (Secrétaire générale du Conseil de la Jeunesse)
- ✓ Mohammed Hamra (Coordonnateur de la MJ de Sainte-Walburge - Représentant de la Fédération des Maisons de Jeunes)
- ✓ Marc Elsen (Bourgmestre de Verviers)

Événement [Facebook](#)

En outre, le membre du personnel qui pose sa candidature à l'engagement à titre définitif dans différents emplois introduit une candidature séparée pour chaque emploi.

3. Quand la nomination devient-elle effective ? Pour les fonctions de recrutement (CPP, AS, APM, APP), l'engagement à titre définitif est conclu, le 1er octobre. (à condition que l'emploi concerné reste vacant du 15 avril au 1er octobre). Néanmoins dans certains cas le statut permet au Pouvoir Organisateur d'engager à titre définitif à une autre date, par exemple dans le cadre d'un changement d'affectation ou d'une mutation.
4. La base légale en matière d'appel aux candidats et de vacance de poste, sont les articles 39 à 48 du décret du 31 janvier 2002 fixant le statut des membres du personnel technique des centres P.M.S. libres subventionnés (M.B. 14/03/2002) tel que modifié. Pour le surplus vous pouvez consulter la note sur le sujet que vous pouvez retrouver sur notre site gestion documentaire en cliquant sur [ici](#)



Entre vous et moi

Vous avez dit bénévole ?

Ce matin, j'ai rencontré la quinzaine de (futurs) directeurs de Centres PMS libres en formation initiale. Thème du jour : les PO. L'occasion de rappeler leur rôle fondamental dans l'existence même de nos centres PMS et écoles libres. Sans ASBL PO, aucun de nous n'occuperait le poste qui est le sien car sans ASBL PO, il n'y aurait tout simplement pas de Centres PMS, pas d'école.

Mais un PO, c'est quoi, au juste ? C'est une association de droit privé, constituée en ASBL, qui assume la responsabilité de l'organisation du Centre PMS libre. L'ASBL PO est constituée d'un Conseil d'administration (CA) et d'une Assemblée générale (AG).

Particularité remarquable : les membres de ces instances sont tous bénévoles. Ils exercent un volontariat de gestion, forme de volontariat peu connue, néanmoins indispensable à l'existence de toute ASBL. Ces bénévoles de l'ombre, qui se réunissent quand les agents ont fini leur journée, assurent une multitude de tâches et de décisions qui permettent aux Centres d'exercer leurs missions. Si les directions et les agents font vivre le projet, les PO en définissent et assurent les bases administratives, pédagogiques, financières et logistiques. Créer les conditions pour qu'un Centre PMS puisse fonctionner, c'est participer indirectement au bien (mieux)-être des élèves et de leur famille.

Une directrice en formation posait la question de la motiva-

tion des membres de PO. Tiens, c'est vrai, pourquoi certaines personnes s'engagent dans ce type de volontariat ? Sans doute pour les mêmes raisons que les 700 000 volontaires que compte la Fédération Wallonie-Bruxelles¹ : apporter ses compétences à la réalisation d'un projet, rendre service, contribuer au bon fonctionnement de la société. Tous les volontaires vous le diront, collaborer librement et à titre gratuit à un projet, c'est aussi recevoir et apprendre beaucoup.

En juillet dernier, Elio Di Rupo disait, en s'adressant aux volontaires² : « Sans vous, notre pays serait terriblement différent. Il y aurait moins de vie, moins de solidarité, moins de rencontres entre les gens, moins de fraternité, moins de projets mobilisateurs pour chacun. Avec vous, au contraire, et grâce à vous, les choses bougent sans cesse. On s'entraide, on se soutient, on se protège, on s'écoute, on se forme, on s'éveille l'esprit, on développe sa personnalité. »

Etre membre d'un PO de Centre PMS, c'est poser un acte fort de participation citoyenne. A l'heure où beaucoup de biens et de services se monnayent, soulignons la valeur de cet engagement.

Sophie De Kuysche

- 1,5 million de volontaires en Belgique ; 100 millions à l'échelle européenne
- 20 juillet 2012, discours d'Elio Di Rupo aux volontaires belges.



Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle

Le tour de la question

Le 12 juillet 2012, l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (l'EVRAS) a été ajoutée à l'article 8 du décret « Missions » définissant les objectifs de l'enseignement primaire et secondaire.

Des initiatives en la matière existaient déjà avant que celle-ci soit reprise dans le cadre légal : cette modification décrétale entraîne désormais l'obligation, pour tous les chefs d'établissements de l'organiser, l'EVRAS faisant partie intégrante des missions de l'école.

Quelques obligations que l'EVRAS engendre :

- ✓ être envisagée sur l'ensemble de la scolarité et non uniquement faire l'objet d'animations ponctuelles ;
- ✓ se situer dans une approche globale de la personne humaine afin de promouvoir le bien-être de tous, intégrant les dimensions relationnelles, affectives, psychologiques, sociales et culturelles aux approches scientifiques et techniques ;
- ✓ s'inscrire dans une stratégie éducative préventive tout en anticipant des conditions d'intervention efficaces en cas de crise ;
- ✓ la méthode choisie doit s'adapter aux réalités de terrain et tenir compte du contexte et des besoins des élèves, conférant aux écoles une totale autonomie d'action.

L'objectif visé est de développer chez les enfants et les jeunes des compétences qui leur permettent de poser des choix responsables dans le respect de soi, de l'autre et dans l'égalité des hommes et des femmes.

Les chefs d'établissements détiennent toute responsabilité

quant à l'organisation de l'EVRAS et sont tenus de choisir les collaborateurs adéquats.

Il est intéressant que directeurs de Centres PMS y attachés puissent se concerter afin d'organiser ensemble l'EVRAS dans leurs écoles. A ce sujet, 95% des Centres PMS libres interviennent déjà dans des activités EVRAS organisées pour l'essentiel entre les classes de 6^e primaire et de 5^e secondaire.

La politique de l'EVRAS et les mesures prises par les écoles doivent aussi s'inscrire dans le rapport d'activité trisannuel.

Question n° 759, de Mme Désir du 17 décembre 2012 : EVRAS (Education à la Vie Relationnelle Affective et Sexuelle)

Voici quelques mois, notre Parlement votait une disposition importante en matière d'éducation à la vie affective et sexuelle. En effet, il était décidé que chaque établissement ait désormais l'obligation de prendre des initiatives en matière d'éducation sexuelle et affective, mais avec une autonomie d'action qui devait prendre en compte les réalités du terrain, les besoins et le vécu de leurs élèves.

Madame la Ministre, il était également prévu qu'une circulaire puisse accompagner cette nouvelle disposition décrétale, fort attendue sur le terrain, en particulier dans les organisations qui disposent d'une expertise et d'une expérience en la matière. Sans compter la mise en place des cellules dont le large champ d'application peut également recouvrir des matières relevant de l'EVRAS.

Ainsi donc, pouvez-vous nous indiquer quel en est l'avance-

ment? Cette circulaire est d'autant plus attendue qu'elle doit définir plus concrètement en quoi consiste l'EVRAS.

Réponse de Madame la Ministre Simonet : En inscrivant l'éducation à la vie, affective et sexuelle (EVRAS) à l'article 8 du décret qui précise les objectifs généraux de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, l'intention du gouvernement était : d'une part, de signifier clairement que l'EVRAS fait partie des missions de l'école, que tout établissement scolaire a dès lors l'obligation de prendre des initiatives en la matière tout en préservant l'autonomie d'action de celui-ci; d'autre part, de veiller à l'envisager sur le long terme, sur l'ensemble de la scolarité, en permettant aux enfants et aux jeunes de construire, parallèlement à leur développement psychoaffectif, des compétences personnelles en vue de leur permettre de poser des choix responsables, dans le respect de soi et de l'autre et de l'égalité des hommes et des femmes, et enfin, de situer l'EVRAS dans une approche globale de la personne humaine, intégrant non seulement les approches scientifiques et techniques mais aussi les dimensions relationnelles, affectives, psychologiques, sociales et culturelles.

Par ailleurs, l'inscription dans ce même décret du 24 juillet 1997 de l'obligation de préciser, au moins tous les 3 ans, dans le rapport d'activités, le bilan des mesures prises dans le cadre du projet pédagogique du pouvoir organisateur et du projet d'établissement, favorisera et encouragera l'évaluation sur le long terme des initiatives prises en matière d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle.

Toutefois, s'il était essentiel d'inscrire décrétement l'EVRAS dans les missions de l'école, il est tout aussi important de partir des réalités concrètes de terrain, de valoriser les pratiques existantes qui contribuent à l'EVRAS. Les deux approches sont complémentaires et gagnent, l'une et l'autre, à s'articuler et à se renforcer. J'ai déjà eu l'occasion d'expliquer à cette assemblée, la politique que j'entends mener en matière de Bien-être, dans le temps et l'espace scolaires. Elle s'inscrit dans la durée et s'intègre dans un projet global qui est modulé en fonction du contexte et des besoins. Elle favorise les méthodes interactives construites en partenariat avec les jeunes. Elle consiste à promouvoir le bien-être de tous en développant progressivement une stratégie d'éducation, de prévention et d'intervention, globale et durable. Conformément à ce que j'ai déjà dit à plusieurs reprises, je souhaite que ce soit le cas aussi pour l'EVRAS.

C'est pourquoi, avant d'avancer concrètement dans des propositions concrètes pour aider les équipes éducatives et les directions dans la mise en œuvre de l'EVRAS à l'école, j'attends le rapport intermédiaire du dispositif « Cellule bien-être ». Il devrait nous apporter des éléments nous permettant de distinguer et de relier les différents acteurs, de veiller à la cohérence des différentes interventions en articulant celles-ci sur base des spécificités de chaque partenaire. Ce rapport a pris un peu de retard mais il devrait nous parvenir dans les prochains jours de sorte que nous pourrions avancer à grands pas dès le mois de janvier prochain. Certains établissements scolaires ont déjà développé des animations EVRAS en collaboration avec les équipes des Centres PMS, des Services PSE et/ou des Centres de Planning familial. Certains enseignants ont déjà intégré cette thématique dans leurs cours. Je les encourage bien évidemment à poursuivre ces initiatives, mais je souhaite prioritairement soutenir les écoles, les chefs d'établissement, les enseignants qui sont régulièrement confrontés à ces questions et qui ne savent pas toujours comment s'y prendre. Par généralisation de l'EVRAS, je n'entends pas une systématisation contrainte, mais bien un soutien et une aide généralisée qui fasse sens pour les acteurs de terrain dans le respect de leurs rôles et missions.

Je souhaite aussi favoriser l'émergence de projets EVRAS dans des écoles qui ne sont pas actuellement mobilisées et/ou consensuées.

Un tel dispositif permettra que les animations EVRAS n'interviennent plus de manière ponctuelle dans les écoles

Coin lecture

Géraldine André, *L'orientation scolaire, Héritages sociaux et jugements professoraux*, PUF, 2012, 172 p.
Comment se construit l'orientation des enfants des milieux populaires vers les filières les moins valorisées du système éducatif ? Chargée de recherche au FNRS, Géraldine André apporte à cette question un éclairage qui renouvelle la lecture traditionnelle et apporte des éclairages aux enseignants. Depuis Bourdieu, la question de l'orientation des enfants des milieux populaires est souvent vue sous le seul angle de la « reproduction ». A partir de là, le rôle des jeunes est minimisé. L'orientation est décrite comme une suite de verdicts scolaires négatifs dont découle « un profond sentiment de relégation » (Beaud et Pialoux). Chemin qui mène à l'incivilité si ce n'est à la délinquance. Le rôle des jeunes dans ce processus est totalement oublié et les projecteurs sont braqués sur le seul fonctionnement de l'institution scolaire et la mise en œuvre de ses valeurs.

Le grand intérêt de l'ouvrage de Géraldine André est de présenter cette orientation telle que la vivent les jeunes eux-mêmes. Elle fait partie du petit nombre de sociologues de l'éducation qui ont une approche anthropologique. Elle s'immerge dans la vie de ces jeunes, la partage dans mais aussi en-dehors de l'école, rencontre la famille et tente de saisir ce qui motive et explique les comportements. Elle applique d'ailleurs le même procédé aux enseignants des conseils de classe dans la seconde partie de l'ouvrage.

Mais revenons à ce que nous apprenons sur ces jeunes. Géraldine André montre la diversité des choix et des rapports à l'école. L'orientation vers l'enseignement professionnel est décidée par l'institution scolaire qui fonctionne avec ses propres modes de lecture. Mais elle résulte aussi de choix conscients des élèves. Leur décision se situe dans une histoire familiale. On est frappé de constater par exemple que le bagage scolaire des mères est souvent supérieur à celui des pères ce qui influence d'autant plus les choix des garçons que ces mères sont souvent mères au foyer.

Ce que met en évidence Géraldine André c'est finalement l'existence et le poids de cultures de classe. Elle suit des jeunes dont les parents sont soit chômeurs, soit ouvriers peu qualifiés dans une région post-industrielle. Elle nous fait entrer dans les maisons. Sur bien des points, la culture des jeunes se heurte à celle de l'école. Les jeunes valorisent la force physique et la proximité. Ils aiment le concret. Ils détestent les lettres et les langues. La relation directe influe beaucoup sur leurs choix. Ainsi, l'ouvrage de Géraldine André aborde la question de la reproduction sociale avec un regard totalement neuf. Celui de la construction des individus. Cette dimension-là n'est pas sans rapport avec le travail des enseignants.

Viennent également de paraître

- ✓ Isabelle Carrier et Elsa Valentin, *Derrière le mur*, Ed. Alice Jeunesse, 32pp qui aborde le thème de la séparation d'un parent incarcéré. A partir de 3 ans.
- ✓ Françoise Molénat, *Accompagnement et alliance en cours de grossesse*, aux Editions Yakapa, Collection Temps d'arrêt - Lectures. Une version pdf est téléchargeable gratuitement [ici](#)

mais dans une approche globale, s'articulant sur d'autres interventions et s'inscrivant dans la durée. Des actions ponctuelles et thématiques continueront à se dérouler, mais en tenant compte des limites de celles-ci. De la sorte, le chef d'établissement, accompagné des acteurs scolaires (équipe enseignante, Centres PMS, Services PSE) et, le cas échéant, en partenariat avec un centre de Planning familial, pourra proposer aux élèves une réelle politique éducative en matière d'EVRAS.

Comme vous le signalez dans votre question, cela passera probablement par une circulaire.

Ainsi, en intégrant l'EVRAS dans la dynamique de la promotion du bien-être à l'école, je m'inscris clairement dans le cadre des missions de l'école que j'évoquais au début de cette intervention.

Source : Bulletin des questions et des réponses – 31 décembre 2012 – Fédération Wallonie-Bruxelles



L'agenda de mars et avril 2013

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
25	26 Formation 19 Bureau de la FCPL	27 GREF	28 Formations 30 et 32	29 Formation 32
<i>Du 1^{er} au 12 avril inclus - Vacances de Pâques</i>				
15	16 Formation 10	17	18 COF	19 Commission d'Ethique
22	23 Formation 10 Bureau de la FCPL	24	25	26
29	30 Formation 10 Groupe SODEMO APO Commission Enseignement Secondaire			

La pensée du mois



Quand j'étais petit, ma mère m'a dit que le bonheur était la clé de la vie. A l'école, quand on m'a demandé d'écrire ce que voulais être plus tard, j'ai répondu « heureux ». Ils m'ont

dit que je n'avais pas compris la question. Je leur ai répondu qu'ils n'avaient pas compris la vie.

John Lennon